



# SYSTÈME DE SÉCURITÉ INCENDIE (SSI)



## PRESENTATION

- À l'issue de la formation, les participants seront capables de surveiller et exploiter un Système de Sécurité Incendie (SSI) en toute sécurité, conformément aux procédures internes. Ils apprendront à identifier les signaux d'alerte, à réagir efficacement en cas de détection, à comprendre le fonctionnement du SMSI et du CMSI, et à procéder au réarmement du système après une alerte. Les stagiaires seront également sensibilisés à l'importance de l'analyse de la situation et au respect des consignes de sécurité propres à leur établissement.

## Objectifs

- Assurer la surveillance et l'exploitation efficace d'un Système de Sécurité Incendie (SSI) et de ses extensions (SMSI, CMSI) dans son établissement, en maîtrisant les procédures de sécurité et les bonnes pratiques de réarmement après alerte.

## Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques
- Échanges d'expériences avec les stagiaires
- Démonstrations pratiques
- Exercices d'évacuation en cas d'incendie
- Exercices d'apprentissage
- Mises en situation

## Moyens pédagogiques

- Utilisation de supports visuels projetés (diaporama, schémas explicatifs) pour illustrer les systèmes SSI, SMSI et CMSI.
- Démonstrations pratiques sur SSI réel ou simulé, avec manipulation guidée par le formateur.
- Formation orientée sur l'échange oral, les observations concrètes et les mises en situation simples

### Durée

2 Heures  
intra-entreprise

### Effectif

Groupe de 3 à 10  
stagiaires

### Intervenant

Des intervenants Sapeur-Pompier actifs ou sélectionnés et formés par ces derniers assurent une formation au plus près de la réalité.

### Public visé

Parler, lire et écrire en français, s'adresse à tous salariés afin de répondre aux obligations du code du travail.

### Délai d'accès

En moins d'un mois après votre demande, votre entreprise sera mieux protégée et en conformité avec vos obligations

### Prérequis

Parler, lire et écrire en français, s'adresse à tous salariés afin de répondre aux obligations du code du travail

### Recyclage

Afin d'assurer une protection optimale, nous recommandons un recyclage annuel



## COMPÉTENCES

### Validation par bloc de compétences



- Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues pourront être reconnus capable d'utilisé le SSI

## CONTENU DE LA FORMATION

- Présentation du rôle et du fonctionnement d'un SSI, SMSI et CMSI
- Reconnaissance des alarmes, voyants, défauts et signaux sonores
- Lecture d'une alarme, identification des zones concernées
- Procédure d'intervention : vérification, application des consignes
- Réarmement du SSI en sécurité après alerte
- Échanges, retours d'expérience et bilan de la session

## MODALITÉS

### Les modalités et délais d'accès

- L'accès à nos formations peut être initié, soit par l'employeur, soit à l'initiative d'un salarié avec l'accord de sa direction.
- Inscription 15 jours avant le début de la formation

### Accessibilité

- Une personne en situation de handicap peut tout à fait obtenir son attestation de formation, si elle est capable de mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues.\*
- « Dans le cas où le candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques ou mentales, l'ensemble des compétences attendues, il se verra délivrer une attestation de suivi de formation mentionnant notamment les résultats des acquis (partiels, du fait du handicap) de la formation. »

\*Réfèrent handicap : Maxence Barthelemy - 06 48 35 89 59  
contact@leones-formation.fr

### Modalité d'évaluation

A l'issue de la formation, un Certificat de réalisation conforme aux modalités du Ministère du Travail, ce certificat est délivré aux personnes ayant suivi la formation dans sa totalité

### Code du travail

- R.4227-28 : Obligation de pouvoir combattre rapidement un début d'incendie.
- R.4227-34 : Alarme sonore obligatoire, audible partout.
- R.4227-38 : Désignation et formation du personnel à l'évacuation.
- L.4121-1 à L.4121-2 : Obligation de sécurité de l'employeur (prévention des risques, y compris incendie).

## Tarifs

### Intra-entreprise

- 360 €
- 3 personnes minimum à 10 personnes maximum
- 2 Heures

### Coût de la formation

- Le prix de la formation est donné à titre indicatif, des prises en charges totales ou partielles sont possibles en fonction des financements des entreprises ou de partenaires OPCO\*.

\*(Opérateurs de Compétences)

**NOUS CONTACTER**  
**LEONES FORMATION**

**contact@leones-formation.fr - www.leones-formation.fr**

**06 73 55 40 32**

Taux de réussite\*



Taux de recommandation\*



Participants\*



Abandons\*



\*Taux année 2025

